



## Contrôle stupéfiants

Par **Chno**, le **25/03/2021** à **00:53**

J'ai été contrôlé par test salivaire ramené à la gendarmerie pour un autre contrôle salivaire est ce juste ou il peut avoir défaut de procédure vu que aucune prise de sang n'a été faite J'ai eu une suspension administrative de 4 mois

[quote]

***les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!***

[/quote]

Par **Visiteur**, le **25/03/2021** à **01:19**

**BONSOIR, (faites preuve d'un minimum de politesse!)**

Vous avez été contrôlé positif sur 2 tests salivaires successifs. Aucun besoin d'une prise de sang puisqu' elle indique le taux dans le sang.

En matière de stups, le seuil toléré n'existe pas, la consommation est interdite.

Il n'y a aucun vice de procédure.